



Elections



Professionnelles



CFTC DDFiP 62 : le syndicat constructif.

Comité Technique Local du 20 septembre 2018

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 10 h 00 et s'est terminé à 18 h 00. La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, Directeur des Finances Publiques du Pas de Calais , le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par l'Alliance DDFiP 62, en la personne de M. Jean-François Waïlle.



Ordre du jour

- 1 - Approbation des PV des CTL des 24 mai, 26 juin et 5 juillet 2018
- 2 - Réorganisation des SAID du SIP de Lens sud
- 3 - Réorganisation des SAID du SIP de Saint-Pol-sur-Ternoise
- 4 - Fusion des Trésoreries d'Ardres et Guînes au 1^{er} janvier 2019 - Transfert de 7 communes à la trésorerie de Saint-Omer
- 5 - Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP
- 6 - Rationalisation des dégagements en espèces des notaires
- 7 - DUERP-PAP
- 8 - Tableau de bord de veille sociale
- 9 - Point sur la mission conditions de vie au travail
- 10 - Questions diverses.

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(e)s de
l'Alliance UNSA – CFTC
DDFiP 62



Nathalie Jeamart

Christine Duval

Jean-François Waïlle

Gabriel Gaillard

Lens - Municipale

PCE Arras

CDFP de Beuvry

E D R 62

Experte

Experte

Titulaire

Titulaire



Procès-verbaux des CTL des 24 mai, 26 juin et 5 juillet 2018



Ces 3procès verbaux n'ont pas appelé de remarques de notre part ; Nous avons donc voté POUR leur approbation.



Réorganisation des SAID du SIP de Lens-Sud



Le SIP LENS SUD est composé de trois secteurs d'assiette, d'un secteur recouvrement et à titre informel d'une équipe technique qui composée initialement de trois B qui est constituée depuis le 1^{er} septembre 2017 d'un seul contrôleur qui est également le référent foncier du service.

Les objectifs principaux recherchés par la DDFiP sont les suivants :

- Améliorer le suivi de la mission foncière en centralisant le travail sur une équipe resserrée ;
- Permettre la mutualisation des connaissances du « référent cadastre » avant son départ en retraite ;
- Recentrer les secteurs d'assiette sur la mission IR/TH.

En fait, elle cherche surtout à trouver des solutions pour pallier au manque de personnel, suite à ses nombreuses suppressions d'emplois.

La nouvelle organisation de 2019 du SIP de Lens serait donc la suivante :

2 secteurs d'assiettes, Avion et Lievin, 1 secteur recouvrement et une cellule foncière.

CFTC DDFiP Pas-de-Calais a consulté presque tous les collègues exerçant leurs fonctions au SIP de Lens-Sud, et une très forte majorité approuve ce projet. De plus, le Chef du SIP leur a très clairement expliqué cette réorganisation. La réorganisation des SAID de Lens-Sud est bien évidemment une conséquence directe des suppressions d'emplois générées par la Direction.

Alors, même si nos collègues ne sont pas opposés à cette procédure, nous ne pouvons pas voter POUR !!! Voter CONTRE serait aller contre l'avis de nos collègues. Dans ces conditions, nous avons donc voté Abstention.



Réorganisation des SAID du SIP de Saint Pol sur Ternoise



La situation actuelle du SIP de Saint-Pol est la suivante : - deux SAID, Saint-Pol-sur-Ternoise et Frévent, une cellule recouvrement/comptabilité et une cellule foncière. Le responsable du SIP propose de fusionner les deux secteurs d'assiette existants. Cette modification ne ferait qu'entériner une situation de fait existante liée à la polyvalence géographique des agents déjà mise en place. C'est le même problème que dans de très nombreux SIP.

Les suppressions d'emplois conduisent à réorganiser et à fusionner les SAID. CFTC DDFiP Pas de Calais a pris l'avis du Chef de Centre qui a clairement expliqué les objectifs de ces projets aux collègues concernés. Ils ne sont pas opposés à cette restructuration, qui en fait, existe déjà depuis quelque temps.

Pour les mêmes raisons que pour les SAID de Lens-Sud, nous nous sommes abstenus.



Fermeture de la trésorerie d'Ardres : Transfert de 7 communes à Saint-Omer



A l'origine, la DDFiP 62 avait décidé de transférer l'ensemble des communes dépendant de Ardres sur Guînes, sans se préoccuper des choix des élus locaux. Pour résumer la pensée de la DDFiP : « Je ferme Ardres, et tout va à Guînes ».

Pour faire suite à la demande des élus des sept communes rattachées à la trésorerie d'Ardres et dépendant de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) (Eperlecques, Bayenghem-les-Eperlecques, Mentque-Nortbecourt, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques) et conformément aux préconisations du Préfet, le projet initial de fusion de la Trésorerie mixte d'Ardres et de la Trésorerie mixte de Guînes sera accompagné du transfert à la trésorerie de Saint-Omer de la gestion des budgets des 7 communes susvisées (soit 14 budgets).

Pour une fois, la DDFiP aura un peu écouté les élus, mais surtout le Préfet. Initialement, ces 7 communes devaient dans un 1er temps rejoindre Guînes, pour ensuite, un an plus tard, demander leur rattachement sur Saint-Omer. Beaucoup de complexité administrative pour pas grand-chose, au passage. Donc, c'est une bonne chose que ces communes puissent aller directement à Saint-Omer.

De plus, 2 communes souhaitent maintenant intégrer la Trésorerie d'Audruicq, éloignées de cette trésorerie de 5 km au lieu de 18 sur Guînes. Il s'agit des communes de Muncq-Nieurlet et de Recques sur Hem.

Malheureusement, la direction a absolument refusé toute nouvelle modification de son plan de fermeture de la Trésorerie de Ardres, malgré les interventions nombreuses et explicatives des organisations syndicales présentes.

L'ensemble des O S présentes à donc voté CONTRE ce projet absurde, mais, il ne fera pas l'objet d'une seconde convocation. En effet, le quorum électif défini au matin était de 10. Une organisation syndicale a quitté la réunion en cours de matinée, le quorum des vote contre fut donc de 9 sur 10, ce qui n'est pas un vote unanime CONTRE.



Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIP



Le projet du gouvernement « *Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics* » prévoit un affichage local et sur Internet, pour toutes les administrations disposant d'un réseau en relation avec le public, d'indicateurs de qualité mesurés à l'échelle de chaque service d'ici à fin 2020. La DGFIP fait partie des directions sélectionnées dans la première vague de déploiement.

Ce sont les propos de la Direction, et il convient de noter qu'ils sont magnifiques, mais complètement à côté de la plaque !!!! Parler de « *Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics* » alors que les suppressions d'emplois et les fermetures de postes ne font que s'amplifier depuis des années, il faut oser.

4 indicateurs ont été mis en place en 2018, soit :

- le taux de réclamations (IR-TH-CAP) traitées dans le délai d'un mois
- le taux d'usagers satisfaits de nos services en ligne
- le taux de satisfaction globale de l'utilisateur : il correspond au taux de satisfaction résultant de l'enquête annuelle
- le taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous : il s'agit d'une nouvelle mesure de qualité

Dans les halls d'accueil des CDFIP concernés par les vagues de déploiement successives, l'affiche comportant les indicateurs des SIP se substituera à l'affiche actuelle présentant les résultats de l'enquête nationale de satisfaction, au fil du déploiement du dispositif dans les SIP.

C'est la décision de la DDFIP en matière d'affiche, mais, elle ferait mieux de s'intéresser à la création d'une affiche forte sur le respect du personnel par le public... par exemple, « que toute insulte fera l'objet d'un dépôt de plainte »...



Rationalisation des dégagements en espèces des notaires



Sur les 82 offices notariaux du Pas de Calais, 47 offices déposent régulièrement des fonds en espèces auprès du réseau de la DDFIP.

Malgré l'abaissement du seuil de paiement obligatoire par virements, dès 3 000€, les dépôts des notaires restent importants, environ 100 000 € par mois, et sont souvent liés à des habitudes de paiement en espèces (loyers par exemple).

Ces dépôts concernent une trentaine de trésoreries et services, dont beaucoup de petites structures.

Dans le cadre du plan national de réduction des espèces pour développer les paiements dématérialisés, les dépôts des notaires vont être rationalisés en spécialisant 15 trésoreries et services pour l'accueil des notaires.

D'un premier abord, on peut se dire que c'est un bon choix pour les petits postes, vu que cela va alléger leurs tâches. Mais, il y a un mais.... Supprimer des tâches sur des petites structures, cela peut permettre à la DDFiP d'envisager tôt ou tard leur fermeture... Donc, restons prudents !!

Les services retenus pour rationaliser les dépôts en espèces des notaires sont les suivants :

- la DDFiP
- la trésorerie d'Avesne le Comte
- la trésorerie de Béthune Municipale
- la trésorerie de Boulogne Municipale
- le SIP de Boulogne sur Mer Aumont
- la trésorerie de Bruay la Buissière
- la trésorerie de Calais Municipale
- la trésorerie de Carvin
- la trésorerie d'Hénin Beaumont
- la trésorerie de Lens Municipale
- la trésorerie de Liévin
- la trésorerie de Lillers Municipale
- la trésorerie de Montreuil sur Mer
- le SIP de St Omer
- la trésorerie de St Pol sur Ternoise.



DUERP PAP



Concernant ce sujet important, CFTC DDFiP Pas de Calais tient à rappeler que tout ce qui concerne ce sujet grave est entièrement géré par le CHSCT et par ses représentant(e)s. La réglementation en vigueur impose cependant à la direction d'exposer ce sujet au cours d'un point d'ordre du jour d'un CTL.

Vous trouverez prochainement le compte rendu du DUERP PAP 2018 en ligne sur Ulysse 62 dans la rubrique « les conditions de vie au travail » ou sur demande à vos représentant(e)s CFTC DDFiP Pas de Calais. Ce document reprend l'ensemble des risques évoqués par les services du département du Pas de Calais. On y retrouve également la liste des solutions apportées afin de supprimer au mieux ces risques ou de les minimiser.

Les restructurations incessantes et les suppressions d'emplois sont des facteurs aggravants de la dégradation des conditions de vie au travail. Les membres du CHSCT ont alerté la direction sur l'urgence de mettre un terme à ces pratiques dangereuses pour la santé et la sécurité des agents.

Les membres du CHSCT, toute appartenance syndicale confondue, ont fait de très nombreuses et importantes remarques à la direction afin qu'elle soit plus attentive...

Les membres du CHSCT ont souligné l'implication de l'assistant de prévention. Ils regrettent la suppression de lignes recensant des risques lors de l'élaboration du DUERP et rappellent que ce document doit être une image fidèle de l'ensemble des situations de risques évoquées par tous les agents de la DDFiP.

Ils rappellent qu'il appartient à l'administration de fournir aux agents les moyens de travailler. Ils espèrent que les demandes de matériel, notamment de fauteuils estimés à 800 € pour 2018 (contre 10 000 € en 2017), pourront être satisfaites dans des délais raisonnables.

Les membres du CHSCT ont constaté le coût important des opérations de désamiantage et espèrent que des moyens suffisants seront alloués au traitement de ce risque majeur.

Suite à une remarque sur l'exiguïté du coin-repas de Marquise, ils rappellent l'importance de mettre à disposition des agents des espaces suffisants pour prendre leurs repas.

Une attention toute particulière devra être apportée aux coins repas de la Direction qui accueille un service de plus de 40 personnes dans ses locaux.

Les membres du CHSCT insistent sur l'attachement des agents à leurs structures de restauration administrative.

Ils recommandent l'attention des gestionnaires de site pour le chauffage des locaux avant que la température ne soit trop basse.

Les membres du CHSCT soulignent l'implication de l'infirmière DE et rappellent l'importance de doter le département de deux médecins de prévention, eu égard à sa situation géographique étendue.

La direction a rappelé que le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, baromètre social, espaces de dialogue...), contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux dans le réseau.

Ce sont ses propres idées, et nous les respectons parfaitement, même si nous ne voyons pas les choses comme elle... Son TBVS, en effet, serait certainement nettement plus « joli » si elle cessait de supprimer des emplois et de fermer des postes comptables. Enfin, passons !!!



Tableau de Bord de Veille Sociale



Dans le cadre de la démarche de rénovation de l'outil TBVS, les six indicateurs socles centrés sur les enjeux du travail sont les suivants :

- 1) Taux de couverture des effectifs (Nouveau)
- 2) Nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de cinq jours
- 3) Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps
- 4) Nombre d'écêtements des horaires variables
- 5) Volume horaire écêté
- 6) Taux de rotation des agents (Nouveau)

A l'issue d'un groupe de travail qui s'est tenu avec les organisations syndicales, il a été proposé de retenir les 4 indicateurs complémentaires suivants, considérés comme les plus pertinents pour mesurer la situation d'un service :

- > Le taux d'absentéisme pour maladies
- > Les emplois non pourvus : cet indicateur complète le taux de couverture des effectifs qui inclut les renforts en EDR
- > Le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial remontées à l'assistant de prévention
- > Le taux de recours contre le compte rendu de l'entretien professionnel au niveau local

Le document fournis par la DDFiP 62 comporte une vingtaine de pages, il est précis, clair et bien rédigé. Ci-dessous, nous communiquons quelques éléments de cet excellent compte rendu et nous tenons à saluer le professionnalisme des collègues qui ont préparé ce document.

Le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps diminue :Après être resté assez stable jusqu'en 2016, le nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps (CET) diminue de plus de 7 % en 2017.Cette amélioration est particulièrement remarquable dans les trésoreries mixtes (-82 jours par rapport à 2016), les services de Direction (-80,5), les brigades – pôles CF (-66,5), les SIP (-62,5), les trésoreries spécialisées (- 60,5) et le PRS (- 57,5).

Le nombre des écrêtements des horaires variables est en léger retrait : c'est une bonne nouvelle.

Le taux d'absentéisme pour maladie diminue : c'est aussi une très bonne nouvelle. Le taux d'absentéisme pour maladie se calcule en faisant la division du nombre de jours de CLM (Congé de Longue Maladie) et COM (Congé Ordinaire de Maladie), par rapport au nombre de jours travaillés par les agents affectés du service.

Le nombre d'emplois non pourvus augmente : Le nombre d'emplois non pourvus est en augmentation, en passant de 68 en 2015 à 117 en 2017, il a presque doublé sur la période. Il s'agit d'une conséquence directe des suppressions d'emplois. Au passage, la direction n'en parle pas...



Point sur la Mission de Vie au Travail



Comme l'année dernière, la DDFiP 62 nous définit que cette mission a pour objectif de favoriser une approche globale des différents outils mis à la disposition de la direction (DUERP, TBVS, baromètre social, fiches de signalement...) pour décider des solutions adaptées et construire un plan d'action au plus proche des besoins des agents. Très belle théorie, mais, dont la mise en pratique est bien loin d'être aussi belle !!!

Elle vise également à assurer une meilleure coordination et concertation entre les différents acteurs concernés à partir des dispositifs existants en matière de qualité de vie au travail. Phrase magnifique de la direction, mais, malheureusement très éloignée de la triste réalité du terrain...

Ci-dessous, quelques éléments concernant ce point.

Soutien des services les plus en difficulté par l'augmentation des crédits d'auxiliaires et l'EDR

Analyse des écrêtements : Cette action a été réalisée pour la première fois en mai 2015 dans le cadre de la création de la mission CVT. L'analyse a porté sur les écrêtements les plus importants (plus de 10 heures) des agents des catégories C et B pour le second trimestre 2017.

Les suites données aux fiches de signalement RPS :Les fiches externes sont relatives soit à des propos insultants/injurieux, soit à des menaces verbales/écrites. Un cas grave a donné lieu à dépôt de plainte en 2017 (menaces de mort à l'accueil du SIP de Béthune)



Questions diverses



Concernant le paiement par Internet des contribuables à nos guichets, nous nous demandons s'il est normal que nos collègues doivent utiliser leur adresse mail professionnelle pour les personnes n'ayant pas Internet. En effet, le mail d'un poste ne passe pas, n'étant pas du type nom-prénom ou inverse, mais chiffres-lettres. La Direction a-t-elle une solution ?

La direction a rappelé que les agents d'accueil pouvaient **exceptionnellement** utiliser leur adresse mail-professionnelle pour faire un paiement par Internet pour un contribuable, mais, que les contribuables devaient utiliser eux-mêmes **en général** l'application Internet impots.gouv.fr...

Une bonne nouvelle, c'est si rare : à partir du 1er octobre, un médecin de prévention va enfin intégrer notre département. Il sera installé sur Boulogne sur Mer.

Parité



Nombre de personnes présentes : 26 soit 12 hommes et 14 femmes

Direction : 9 personnes, soit 6 hommes et 3 femmes

Syndicats : 17 personnes, soit 6 hommes et 11 femmes

CGT : 50/50

FO : 60 % femmes et 40 % hommes

Solidaires : 83 % femmes et 17 % hommes

Nous : 50/50